

Arrêté du 16 janvier 2024 relatif aux programmes de dépistages organisés des cancers — Annexe III

Séquestration et privation de liberté en contexte sectaire

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	27/01/2024
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	TSSP2332083A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000049025564

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] particulier, offre de dépistage et densité de professionnels, délais ou modalités d'accès aux centres d'imagerie, hébergement dans des établissements sociaux et médico-sociaux ou dans des lieux de privation de liberté [...]

TEXTES VISÉS

La ministre du travail, de la santé et des solidarités, Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE ; Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1411-6, L. 1411-7 et L. 1411-8 ; Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 200-3 ; Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ; Vu l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en date du 11 janvier 2024 ; Vu l'avis du Conseil national de l'information statistique en date du 18 décembre 2023 ; Vu l'avis de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole en date du 22 décembre 2023 ; Vu l'avis de la Caisse nationale d'assurance maladie en date du 21 décembre 2023, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE TSSP2332083A du 27 janvier 2024, « Arrêté du 16 janvier 2024 relatif aux programmes de dépistages organisés des cancers – Annexe III ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000049025564> (consulté le 22 juin 2026).